

GRILLE DE TARIFICATION COTISATION SAISON 2025-2026

VALIDE DU 1 SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOÛT 2026
L'appellation des catégories est assujettie à des changements

CATÉGORIES



CLUBS		
MEMBRES COLLECTIFS	Base - Nouveau club 100 membres et moins	215 \$
	Base – Club récréatif 50 membres et moins et club ACRO	428 \$
	Base - Club récréatif et club GR	714 \$
	Base - Club récréatif et circuit régional	1 565 \$
	Base - Club récréatif et compétitif CR-PROV-NAT <i>moins de 2 500 membres</i>	2 772 \$
	Base - Club récréatif et compétitif CR-PROV-NAT <i>2 500 à 4 999 membres</i>	5 670 \$
	Base - Club récréatif et compétitif CR-PROV-NAT <i>plus de 5000 membres</i>	5 670 \$
ADMINISTRATEURS, ENTRAÎNEURS, OFFICIELS ET MEMBRES NON-PRATIQUANTS		
Administrateur d'un club	Inclus	
Administrateur d'une ARG	Inclus	
Membre individuel non-pratiquant	0,00 \$	
Entraîneur – Compétitif PROV-NAT	125 \$	
Entraîneur récréatif et circuit régional	83 \$	
Entraîneur ACRO et PARKOUR	83 \$	
Moniteur (12-14 ans, sans certification)	68 \$	
Officiel interrégional / PROV	54 \$	
Officiel régional	36 \$	
Officiel débutant / National et FIG	0 \$	
ATHLÈTES CIRCUIT NATIONAL		
GAF (N9, N10, National Ouvert, Jeunesse) - HP (Novice, Junior, Senior)	205 \$	
GAM (Nat. ouvert, Junior, Senior, Senior nouv. génération, Espoir)	205 \$	
STR (N5, N6, N7, Junior, Senior, Open, Développement)	205 \$	
GR (Novice, Junior, Senior)	205 \$	
ACRO (N7, N8, N9, N10, Senior, Jeunesse, FIG)	84 \$	
ATHLÈTES CIRCUIT PROVINCIAL		
DÉFI GAF (3, 4, 5, 6) - DÉFI STR (3, 4, 5, 6)	127 \$	
GAF (N Intro, N6, N7, N8)	170 \$	
GAM (N1, N2, N3, N4, N5)	170 \$	
STR (N1, N2, N3, N4)	170 \$	
GR (N2, N3, N4, N5, N6)	170 \$	
ACRO (N5, N6)	84 \$	
PK (PKFP, PKF, PKS)	83 \$	
ATHLÈTES CIRCUIT RÉGIONAL		
GAF (R1, R2) — STR (R1, R2) — GR (R2, R3, R4, R Open)	58 \$	
GAF (R3, R4, R5) — STR (R3, R4, R5)	84 \$	
DÉFI GAF (1, 2) — GAM (1, 2) — STR (1, 2) — ACRO (1 et 2) — GR (A et B)	84 \$	
GR (N1,R1,R2,R3, OPEN)	84 \$	
ACRO (N2, N3, N4)	84 \$	
Masters	84 \$	
PARTICIPANTS CIRCUIT RÉCRÉATIF		
Gymnaste récréatif	35 \$	
Bébé actif (3 ans et moins) ^[1]	14 \$	
Gymnastique adaptée (personne à besoins particuliers) ^[2]	20 \$	
PARTICIPANTS INITIATION		
1 jour (fête d'enfants, groupe préscolaire ou scolaire, etc.)	5 \$	
Camp d'été (24 juin au 31 août) et semaine de relâche	18 \$	

^[1] Est considéré bébé actif un enfant né en 2023 ou après.

Est considéré comme une personne à besoins particuliers celui qui présente une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques

^[2] entravant ses capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire (définition tirée de la LIJBEP, article 2).